
Actualisation des opérations du HCR dans la région Afrique et l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

Mi-2024, la région Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs abritait 26 millions de personnes déplacées de force, dont 5,4 millions de réfugiés et demandeurs d’asile et 21 millions de déplacés internes. Le nombre des personnes déplacées de force a augmenté de 9 millions en seulement 15 mois. Le nombre de réfugiés originaires du Soudan du Sud reste le plus élevé de la région, représentant quelque 40 % du total.

Le Soudan est aux prises avec un conflit brutal depuis mi-avril 2023, avec la crise humanitaire et de protection complexe et de grande ampleur qui en résulte. Ce conflit est marqué par des niveaux extrêmes de violence et de violations des droits humains commises contre les civils. En août 2024, plus de 10,3 millions de personnes avaient été déplacées de force depuis le début de la crise, avec environ 8 millions de personnes étant nouvellement déplacées à l’intérieur du Soudan, ainsi que quelque 260 000 réfugiés accueillis par le Soudan qui se sont relocalisés vers des camps existants dans le pays en quête de sécurité. Plus de 2 millions de personnes ont aussi cherché un refuge dans des pays voisins. Parmi les personnes en fuite figurent plus de 1,5 million de réfugiés soudanais et plus de 600 000 personnes qui étaient réfugiées au Soudan et qui sont rentrées chez elles dans des conditions difficiles, principalement au Soudan du Sud. Début août, la famine a été confirmée dans certaines régions du nord du Darfour. Le plan de réponse régional 2024 en faveur des réfugiés a été actualisé au milieu de l’année afin d’inclure la Libye et l’Ouganda, en plus de l’Égypte, de l’Éthiopie, de la République centrafricaine, du Soudan du Sud et du Tchad.

Les fortes pluies et les graves inondations déclenchées par El Niño ont dévasté des parties de la région, touchant des centaines de milliers de réfugiés, de déplacés internes et de membres des communautés d’accueil, provoquant des déplacements supplémentaires. Si les inondations sont un phénomène annuel, l’année 2024 a été particulièrement éprouvante à cet égard. Le HCR a déclaré le Burundi et le Soudan du Sud en situation d’urgence, et les conditions devraient s’aggraver encore, représentant un risque grave pour des millions de personnes de plus d’ici la fin de l’année. Le HCR travaille étroitement avec les autorités, ses partenaires et les communautés afin que les alertes précoces basées sur des simulations d’inondation parviennent aux communautés suffisamment tôt pour que des mesures efficaces d’atténuation des risques puissent être adoptées.

La situation au Soudan du Sud reste la crise de déplacement la plus importante d’Afrique, avec 2,3 millions de réfugiés et de demandeurs d’asile, et 2 millions de déplacés internes. Le déplacement prolongé a été entretenu par une guerre civile prolongée, encore aggravée par l’impact de vastes mouvements de retour depuis le Soudan, l’insécurité alimentaire et le changement climatique. De plus, quatre années consécutives d’inondations ont détruit les maisons et les moyens d’existence, exacerbant les pénuries de nourriture et affaiblissant l’économie.

Le conflit dans l’est de la République démocratique du Congo a continué à déplacer des populations en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, avec plus de 18 000 personnes déplacées depuis le début de l’année.

La Somalie reste aux prises avec de graves problèmes, tels que l’insécurité et un conflit armé, ainsi que les effets dévastateurs du changement climatique, comme les sécheresses et les inondations. En juin 2024, la région comptait 3,9 millions de déplacés internes et 900 000 réfugiés somaliens. La Somalie abrite aussi quelque 40 000 réfugiés et demandeurs d’asile, principalement d’Éthiopie et du Yémen.

Le rapatriement volontaire au Burundi s’est poursuivi, 14 000 réfugiés recevant une aide au retour entre janvier et juillet 2024, portant à 248 000 le nombre total de personnes qui ont bénéficié de cette assistance depuis septembre 2017. Quelque 322 000 réfugiés burundais se trouvent toujours dans la région. Dans le sillage de la décision prise en novembre 2023 de renforcer la promotion du rapatriement volontaire des Burundais, les partenaires ont aidé un nombre croissant de réfugiés à rentrer chez eux, principalement depuis la République-Unie de Tanzanie.

Mouvements mixtes

Entre janvier et juin 2024, près de 11 000 réfugiés et demandeurs d’asile inscrits biométriquement ont été enregistrés comme ayant poursuivi leur déplacement à partir de leur premier pays d’asile, tant à l’intérieur qu’au-delà de la région. Vingt-quatre pour cent d’entre eux étaient des réfugiés soudanais. Celles qui ont emprunté des routes irrégulières dans le cadre de mouvements mixtes ont été confrontées à de nombreux risques de protection.

En réponse à ces mouvements mixtes et à bien d’autres non enregistrés, le HCR, en collaboration avec l’Organisation internationale pour les migrations et d’autres partenaires, adopte une approche basée sur les routes afin de renforcer les interventions de protection pour les réfugiés et les migrants le long des principales routes tout au long de leur voyage.

B. Progrès et défis dans l’exécution du plan de 2024 pour la région Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs, par domaine d’impact

Parvenir à des environnements de protection favorables

Au cours du premier semestre de l’année, 180 000 personnes ont été enregistrées comme cherchant l’asile dans la région, mettant souvent à rude épreuve les capacités d’asile surchargées des régions d’accueil. La plupart des États ont maintenu des politiques d’asile généreuses mais un accès irrégulier aux procédures d’asile nationales a été observé dans certaines situations, laissant de nombreux demandeurs d’asile non enregistrés et dépourvus de documents incapables de répondre à leurs besoins essentiels et toujours vulnérables.

Une disposition moins grande à accorder le statut de réfugié à certaines populations sur une base *prima facie*, alliée à une réticence à adopter des procédures d’asile individualisées plus efficaces, s’est traduite par un arriéré de plus de 440 000 demandeurs d’asile enregistrés dans la région fin 2024. Cet arriéré a eu des conséquences sur l’inclusion dans les systèmes nationaux, l’accès aux droits et les solutions durables. La réponse de plus en plus restrictive de certains États face aux mouvements secondaires irréguliers a aussi soulevé des problèmes de protection.

Les pays de la région ont adopté les lois et les politiques pertinentes et fait des progrès dans la mise en œuvre de certains des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés 2023. Malgré les efforts déployés pour promouvoir l’inclusion dans les systèmes nationaux, la non-satisfaction des besoins élémentaires a contribué à aggraver les risques de protection, avec notamment une augmentation

de mécanismes d'adaptation négatifs, de la traite d'êtres humains et des mouvements vers et depuis les pays d'origine dans la région et au-delà. Le recours à la violence sexuelle, les atteintes au caractère civil de l'asile par les groupes armés, le recrutement forcé et les enlèvements ont eu des conséquences négatives sur les personnes déplacées.

Prévenir et intervenir en matière de violence sexiste et d'exploitation et d'abus sexuels, et soutenir la protection de l'enfant

La protection contre l'exploitation et les abus sexuels et la préservation de la protection de l'enfant restent les premières priorités pour la région. Plusieurs initiatives de renforcement des capacités ont été mises en œuvre pour soutenir et renforcer ces efforts avec la fourniture de l'assistance technique nécessaire. Le HCR a intensifié et poursuivi les partenariats stratégiques avec les organisations dirigées par des réfugiés, la société civile et les autorités locales, ainsi qu'avec les comités instaurés au niveau communautaire, afin d'améliorer les actions d'atténuation et d'identifier les survivantes d'exploitation et d'abus sexuels en toute sécurité.

S'attaquer aux causes profondes de l'exploitation et des abus sexuels nécessite des investissements à long terme, consistant notamment à remédier aux vulnérabilités économiques et sociales ; à renforcer l'application des lois ; à promouvoir des changements dans les normes sociales et de genre ; à assurer une assistance de qualité, dans la sécurité ; et à améliorer les mécanismes organisationnels de prévention et d'intervention.

Malgré ces problèmes, le HCR et ses partenaires ont pris des mesures positives pour renforcer l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux de protection de l'enfant dans cinq des 11 pays de la région (Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda et Soudan du Sud) par un renforcement des capacités et un encadrement. Ce soutien a notamment pris la forme d'un mentorat du personnel des services sociaux pour la gestion des dossiers, les dispositifs de prise en charge alternatifs, la formation familiale et le regroupement familial, et les procédures relatives à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Dans le cadre de son programme régional de renforcement de la paix pour les jeunes, le HCR a soutenu la formation de 5370 réfugiés mentors de jeunes concernant les mécanismes de résolution des conflits. Cette formation a eu des effets positifs sur les jeunes et les adolescents réfugiés, notamment en facilitant le dialogue et en résolvant les conflits entre les réfugiés et des communautés d'accueil.

Promouvoir la protection et les solutions pour les déplacés internes

Les déplacements induits par un conflit représentent 74 % des 21 millions de déplacés internes de la région, tandis que le changement climatique et les catastrophes naturelles sont à l'origine des 26 % restants. Le HCR a continué à mettre en œuvre l'approche des trois groupes sectoriels pour répondre aux besoins des déplacés internes de la région, jouant un rôle de chef de file et de plaidoyer dans la protection ; les abris et les articles non alimentaires ; et la protection des camps et la gestion des camps. La réponse opérationnelle de l'Organisation a inclus la fourniture d'articles de secours essentiels, les interventions en espèces et les services de protection aux personnes ayant des besoins spécifiques.

Au Soudan, malgré le contexte complexe et difficile, le HCR fournit une protection et une assistance vitales aux déplacés internes. Dans les régions inaccessibles, l'Organisation collabore avec les partenaires locaux et les réseaux de protection communautaires afin d'assurer un suivi de la protection ; d'identifier et d'orienter les personnes ayant des besoins spécifiques vers les services spécialisés ; de communiquer avec les communautés ; et de mener un travail de sensibilisation sur les questions de protection. Des centres communautaires polyvalents ont été instaurés pour aider les déplacés internes qui vivent parmi les communautés

d’accueil et plus de 30 000 ont reçu une assistance en espèces depuis le début de l’année 2024 afin de couvrir leurs besoins.

En Somalie, le HCR a soutenu des initiatives visant à renforcer l’autonomie et la résilience des réfugiés, des personnes de retour, des déplacés internes et des communautés d’accueil ; et à promouvoir un accès équitable aux services publics, à un logement avec sécurité d’occupation et aux services de protection sociale. Cette approche est conforme à la stratégie nationale de solutions durables du Gouvernement fédéral de Somalie, ainsi qu’avec les objectifs de développement durable des Nations Unies.

Au Soudan du Sud, la Plateforme d’appui de l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le HCR et le Gouvernement sud-soudanais ont élaboré et adopté en octobre 2023 la Stratégie et plan d’action du Soudan du Sud pour les solutions durables en faveur des déplacés internes, des personnes de retour, des réfugiés et des communautés d’accueil. Des progrès ont aussi été accomplis concernant les « *Pockets of Hope* », une initiative connexe axée sur les solutions à destination des régions qui reçoivent des personnes de retour, prévoyant des investissements dans des interventions à moyen et long terme destinées à renforcer la résilience, l’appropriation de l’action par le gouvernement et la responsabilité.

Responsabiliser les communautés et assurer l’égalité entre les sexes

Fournir une assistance en espèces et multisectorielle

Au cours du premier semestre 2024, près de 360 000 personnes (110 000 ménages) ont reçu une assistance sous forme d’indemnités en espèces, dont 90 % étaient des réfugiés, vivant principalement dans des camps, suivis par des déplacés internes (7 %) et par des personnes de retour et membres de la communauté d’accueil (1,5 % pour chaque catégorie). Les interventions en espèces ont été diversifiées et étendues afin d’aider à répondre aux besoins dans les secteurs de l’énergie, de l’hygiène, des abris et du rapatriement volontaire. La réponse du HCR aux conséquences des phénomènes climatiques a aussi représenté 6 % du montant total déboursé. D’après les données recueillies après les distributions, 84 % des bénéficiaires ont acheté les articles souhaités sur les marchés locaux. Les achats alimentaires ont occupé la première place, quel que soit le type de programme d’assistance en espèces mis en œuvre, suivis par les articles d’hygiène et le bois de chauffage ou le combustible. Lorsque cela sera possible, le HCR continuera à privilégier les interventions en espèces, y compris dans les réponses d’urgence. En outre, l’Organisation réfléchira à l’élaboration de stratégies de ciblage et intensifiera la numérisation des transactions afin d’assurer l’inclusion financière.

Lutter contre l’insécurité alimentaire

Tout au long du premier semestre 2024, les réfugiés de la région ont continué à faire face à des réductions des rations alimentaires, allant de 30 à 70 % des besoins standard. Les évaluations les plus récentes montrent que les réfugiés sont confrontés à des niveaux élevés d’insécurité alimentaire et de malnutrition dans la région, principalement imputables au conflit, au changement climatique et au peu de moyens d’existence. Le recours à des mécanismes d’adaptation négatifs pour pallier les pénuries alimentaires persiste, 84 % des réfugiés ayant recours à un ou plusieurs de ces mécanismes, comme sauter des repas. De plus, les enfants réfugiés de moins de cinq ans continuent à souffrir de taux alarmants de malnutrition aiguë en Éthiopie, au Soudan du Sud et au Soudan. Les efforts visant à prévenir et à traiter la malnutrition se poursuivent, parallèlement à des actions de plaidoyer cherchant à obtenir que les nouveaux arrivants au moins reçoivent 100 % de leurs rations alimentaires.

Le HCR et le Programme alimentaire mondial poursuivent des approches conjointes pour accroître l’autonomie et la sécurité alimentaire dans cinq pays de la région

dotés d’un environnement favorable. Des partenariats et des investissements supplémentaires sont essentiels pour le succès de cette initiative.

Trouver des solutions

Pacte mondial sur les réfugiés

Les gouvernements d’accueil de la région ont renouvelé leur engagement à assurer l’inclusion et l’autonomie des déplacés de force lors du Forum mondial sur les réfugiés de 2023. Huit gouvernements¹ ont annoncé 34 engagements. Quelque 250 autres ont aussi été pris par d’autres entités à l’appui d’engagements politiques des gouvernements d’accueil. Le HCR a continué à faciliter la mise en correspondance des engagements aux niveaux national, régional et mondial, y compris par les engagements multipartites.

Une feuille de route régionale pour la Réunion de hauts responsables 2025 a été préparée afin d’exposer les prochaines étapes visant à garantir que les engagements de politique pris par les pays d’accueil à protéger et inclure les réfugiés et les apatrides et à trouver des solutions à leur situation restent au cœur de leur action. Des feuilles de route et des plans d’action au niveau national sont en cours d’élaboration. Le HCR aide aussi les gouvernements d’accueil à chiffrer le coût de certains engagements. Les mécanismes et les processus régionaux, notamment la Plateforme d’appui de l’IGAD, ont continué à être utilisés pour faciliter la mise en œuvre et l’appariement des engagements. Au niveau des pays, l’Éthiopie et l’Ouganda ont organisé des consultations avec les principales parties prenantes, notamment les donateurs et les partenaires, concernant le suivi des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés 2023. Une mission de haut niveau de donateurs qui s’est rendue en Égypte en avril 2024 a aussi cherché à galvaniser le soutien aux engagements pris par le gouvernement.

Étendre les partenariats pour le développement

Le HCR a renforcé sa collaboration avec les partenaires du développement afin de continuer à soutenir l’inclusion et l’autonomie des déplacés de force. En s’appuyant sur un projet commun avec l’IGAD et la Communauté d’Afrique de l’Est visant à améliorer les conditions d’investissement dans les régions qui accueillent des réfugiés, le HCR a aidé à promouvoir l’inclusion financière des déplacés de force et à répondre à la crise régionale du Soudan en mobilisant des fonds supplémentaires pour le développement auprès de la Banque africaine de développement. Des actions axées sur le développement en faveur des réfugiés soudanais en Égypte et au Soudan du Sud ont en outre été menées avec la Direction générale des partenariats internationaux de la Commission européenne, parallèlement à l’apport d’un soutien continu aux situations de réfugiés prolongées dans des pays comme le Kenya et l’Ouganda. La collaboration avec la Banque mondiale a été approfondie, s’attachant à relier progressivement les services, tels que l’éducation et les soins de santé, aux systèmes locaux et nationaux.

Rechercher des solutions durables

Au cours du premier semestre 2024, le HCR a soumis 15 600 demandes de réinstallation de réfugiés et 14 000 réfugiés au total ont été réinstallés, dont 64 % étaient originaires de la République démocratique du Congo, et les autres d’Érythrée, de Somalie, du Soudan du Sud et du Soudan. Le HCR estime que quelque 600 réfugiés de la région ont besoin d’être réinstallés en 2025.

Au cours de la même période, le HCR a facilité le retour de 10 300 réfugiés et demandeurs d’asile dans et vers la région. La grande majorité des personnes de

¹ Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie et Soudan du Sud.

retour étaient des réfugiés burundais, 9870 personnes rentrant depuis le Kenya, le Malawi, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. Pour garantir des retours durables, le HCR continue à plaider auprès des partenaires du développement pour que les infrastructures de base soient améliorées dans les régions de retour, en appui au Gouvernement du Burundi. Au cours de la période étudiée, quelque 400 réfugiés rwandais et 37 réfugiés somaliens ont bénéficié d'une aide au retour. En outre, environ 230 000 réfugiés ont regagné leur pays d'origine par leurs propres moyens, dont 220 000 Sud-Soudanais. Des Éthiopiens, des Soudanais et des Somaliens se trouvaient aussi parmi ces réfugiés de retour.

Éradiquer l'apatridie

Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux aspects spécifiques du droit à une nationalité et l'éradication de l'apatridie en Afrique a été adopté par l'Assemblée des chefs d'État et de Gouvernement lors de la 37^e session ordinaire du Sommet de l'Union africaine en février 2024. Plusieurs États membres de l'Union européenne ont déclaré que leur gouvernement était prêt à ratifier le Protocole, qui nécessite 15 ratifications pour entrer en vigueur. Pour que les entités concernées des États membres soient prêtes pour les prochaines étapes une fois le Protocole ouvert à la ratification, le HCR et les experts ont organisé un webinaire à l'intention des représentants des gouvernements, des organisations régionales et des donateurs, afin d'étudier les aspects essentiels du Protocole. Le webinaire a contribué à leur fournir les informations nécessaires sur la ratification, qui au final permettra aux personnes exposées à l'apatridie de bénéficier du droit à une nationalité.

Assurer la gestion des risques

La gestion des risques est restée complexe dans la région, les principales catégories de risque étant liées à la préparation et à la réponse aux situations d'urgence ; à l'environnement de protection et aux difficultés liées à la mise en place de solutions ; et à la fraude, notamment au détournement de l'aide. Le HCR met en œuvre des traitements du risque, 74 % étant en place, et procède à des évaluations de risque sur certains thèmes, en fonction des besoins. Les discussions internes sur la prévention du détournement de l'aide se poursuivent, en mettant l'accent sur les enseignements retirés. Des discussions relatives à la gestion des risques sont en cours dans les opérations de pays du HCR en Éthiopie, au Kenya et au Soudan, et visent à fournir une approche structurée quant au type et au niveau de risque pouvant être pris par des opérations individuelles.

C. Information financière

Début 2024, le budget à l'issue de l'évaluation globale des besoins pour la région Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs, approuvé par le Comité exécutif en octobre 2023, s'élevait à 2149,1 millions de dollars E.-U. Au 31 août 2024, le conflit au Soudan a abouti à l'adoption d'un budget supplémentaire de 163,7 millions de dollars E.-U, dont 60 millions représentaient les besoins dans la région de l'Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et Grands Lacs. Au 31 août 2024 également, le budget 2024 pour la région s'élevait à 2209,1 millions de dollars E.-U., soit une hausse de 2 % par rapport au budget final pour 2023.

Au 31 août 2024, la répartition des besoins par domaine d'impact était la suivante : réaliser les droits dans des environnements sûrs (1186,7 millions de dollars E.-U.) ; parvenir à des environnements de protection favorables (567,4 millions de dollars E.-U.) ; responsabiliser les communautés et assurer l'égalité entre les sexes (268,6 millions de dollars E.-U.) ; et trouver des solutions (186,3 millions de dollars E.-U.).

Les besoins totaux pour la région Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs étaient financés à 37 % au 31 août 2024. Les conséquences du sous-financement sont manifestes dans tous les secteurs, depuis les besoins essentiels jusqu’aux abris et à la protection. Le rapport 2024 du HCR sur le sous-financement fournit des informations sur les besoins les plus urgents dans plusieurs pays de la région.
